

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

4 OCTOBRE 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

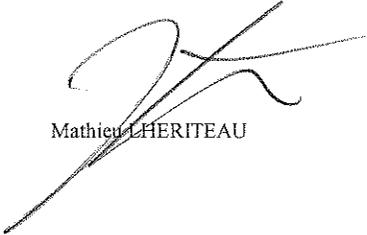
OBJET

**Théâtre Alexandre
Dumas – Avenant n°2 à
la convention d'objectifs
culturels entre la Ville et
le Conseil Général des
Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 5 octobre 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 18 octobre 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 octobre 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 4 octobre à 21 heures, le Conseil
Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par
Monsieur le Maire le 27 septembre deux mille sept, s'est réuni
à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN,
Monsieur BERLIE, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS,
Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de
JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur
SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL,
Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN
d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame
BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER,
Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur
FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI,
Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame
FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame
GOMMIER, Madame USQUIN

Avaient donné procuration :

Madame DESCHAMPS à Madame FUCHS
Monsieur DERCHE à Madame MAUVAGE
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur LAMY
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Monsieur TASSEL

N° DE DOSSIER : 07 F 03

OBJET : THEATRE ALEXANDRE DUMAS - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS CULTURELS ENTRE LA VILLE ET LE CONSEIL GENERAL DES YVELINES

RAPPORTEUR : Monsieur HAIAT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Général a engagé en 1996 avec la Ville, un partenariat pour le subventionnement du Théâtre Alexandre Dumas. Une convention d'objectifs a alors été conclue pour une durée de trois ans, et renouvelée en 1999, 2002, puis pour les années 2005 à 2007.

La convention fixait comme objectifs, le renforcement des relations du Théâtre Alexandre Dumas avec les établissements scolaires, ainsi que l'ouverture internationale de la programmation du Théâtre Alexandre Dumas avec l'accueil de spectacles et d'artistes étrangers.

Cette convention fait l'objet, pour chaque exercice, d'avenants fixant le montant annuel de la subvention après évaluation du niveau de réalisation des objectifs.

En 2006, la subvention était de 53 357 €. Au titre de l'année 2007, la Commission Permanente du Conseil Général des Yvelines a décidé, lors de sa séance du 6 juillet, d'allouer à la Ville de Saint-Germain-en-Laye une subvention de 53 500 €.

Le versement de cette subvention étant lié à la signature d'un avenant annuel à la convention de 2005, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS